



VILLE D'HENRICHEMONT

1 PLACE DE LA MAIRIE

18250 HENRICHEMONT

☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 07 mai 2026 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

Rue Dauphine

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 07 mai 2026, de Mr LEVEILLÉ David ;
- Afin de permettre le bon déroulement de l'installation de la fibre au 1 rue Dauphine, 18250 HENRICHEMONT
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, devant le 1 et 3 rue Dauphine, 18250 HENRICHEMONT, le 21 mai 2026, de 7h à 12h.

Article 2^{ème} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise intervenant pour le compte de Monsieur LEVEILLÉ David, sis 1 rue Dauphine à HENRICHEMONT, le 21 mai 2026.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise à disposition et mise en place par les services techniques.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et Monsieur LEVEILLÉ David sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260507-2026_057-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site internet de la commune le 07-05-2026

